



AIR COURTAGE ASSURANCES

Questionnaire d'assurance « MULTIRISQUES HANGAR »

LE PROPOSANT

1/ Le proposant est une **PERSONNE MORALE** :

Nom :
 Forme juridique (SARL, SAS, ASSOCIATION...) :
 Date de création/...../.....
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 PAYS : France Métropole uniquement
 Tel : Fax : Email :

Chiffre d'Affaires annuel HT (pour les associations, noter le budget et pour les créations d'entreprises le prévisionnel) : €

SIRET/code APE :

Effectif * :

* pour les associations : comptabiliser uniquement les salariés ;
 pour les entreprises : comptabiliser toutes les personnes travaillant dans l'entreprise, salariées ou non, y compris l'assuré, son conjoint et les membres de sa famille, les apprentis, emplois divers de solidarité, intérimaires et prêts de personnel. Les personnes travaillant à temps partiel sont décomptées en proportion de leur temps d'activité par rapport à la durée légale du travail

OU

2/ Le proposant est une **PERSONNE PHYSIQUE** :

Nom : **Prénom** :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 PAYS : France Métropole uniquement
 Tel : Fax : Email :

ACTIVITE PRINCIPALE

- Hangar à usage de parking d'aéronefs Club House Bureau
 Atelier de Maintenance
 Vente (activité à détailler) :
 Autre :

ACTIVITE(S) SECONDAIRE(S) :

- Hangar à usage de parking d'aéronefs Club House Bureau
 Atelier de Maintenance
 Vente (activité à détailler) :
 Autre :

Qualité du proposant : Propriétaire Copropriétaire Locataire Total Locataire Partiel
 Occupant total à titre gratuit Occupant partiel à titre gratuit

AIR COURTAGE ASSURANCES

Hôtel d'entreprises «Pierre Blanche»
 Allée des Lilas - BP 70008
 01155 S' VULBAS CEDEX - France
 Tél. +33 (0)4 27 46 54 00
 Fax +33 (0)4 74 46 09 14
 www.air-assurances.com

S.A.R.L de courtage d'assurances au Capital de 50 400€ - 422 480 145 RCS Bourg en Bresse - APE 6622 Z - N° TVA Intracommunautaire : FR35422480145
 Inscrit à l'ORIAS n° 07 000 679 - www.orias.fr
 Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr) Tel: +33 01 49 95 40 00.
 Réclamation : AIR COURTAGE ASSURANCES - Service Réclamations : BP 70008 - 01155 SAINT VULBAS CEDEX
 Médiation : Le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org. Plus d'informations www.mediation-assurance.org



AIR COURTAGE ASSURANCES

Existe-t-il une renonciation à recours signées PAR VOS LOCATAIRES DE PLACES DE PARKINGS et leurs assureurs, envers le proposant, dans le bail ou dans la convention d'occupation ?

- Non
 Oui, est-elle ? : réciproque ou unilatérale

Si vous êtes Locataire / Occupant à titre gratuit du bâtiment, existe-t-il une renonciation à recours ENVERS LE PROPRIETAIRE ET SES ASSUREURS dans votre bail ou dans votre convention d'occupation ?

- Non
 Oui, est-elle ? : réciproque ou unilatérale

Si vous êtes propriétaire du bâtiment, existe-t-il une renonciation à recours ENVERS LE PROPRIETAIRE DU TERRAIN dans votre AOT signé avec la communauté de communes ?

- Non
 Oui, est-elle ? : réciproque ou unilatérale

BATIMENT(S)

ADRESSE DETAILLEE DU RISQUE A ASSURER :
 Code postal : Ville :

Bâtiment(s) Hangar, Club house, Bureau ou autre	Superficie développée* en m2	Nombre de niveaux	Année de construction	Nature des matériaux (préciser la nature de la construction et de la couverture)	Nature du contenu (outillage, aéronefs, bureautique...)	Valeur des bâtiments en €
1/						
2/						
3/						
4/						

	<u>Ventilation du contenu existant:</u>	<u>Ventilation du contenu à assurer:</u>
Valeur Aéronefs confiés : € €
Valeur Aéronefs vous appartenant : € €
Outillage : € €
Mobilier : € €
Informatique : € €
Autre : € €
SOIT TOTAL DU CONTENU A ASSURER : €		
Cette valeur peut différer de la valeur du contenu existant. Si la valeur assurée est inférieure au contenu existant, vous n'êtes pas assuré pour la valeur totale du contenu existant dans le hangar.		

* **Superficie développée** = Somme des surfaces par niveaux (Longueur X largeur y compris épaisseur des murs)

Les bâtiments sont-ils construits en dur* à plus de 75 % : OUI NON

* **MATÉRIAUX DURS** (CONSTRUCTION ET COUVERTURE DU BÂTIMENT) : *Acier, ardoises, béton, brique, ciment, carreaux de plâtre, construction, en bois lamellé collé, fibrociment, métal ou mâchefer, moellon, panneaux métalliques sans isolant ou panneaux métalliques avec isolant minéral uniquement, parpaing, pierre, tôles métalliques, tuiles, verre, vitrage, zinc.*

AIR COURTAGE ASSURANCES

Hôtel d'entreprises «Pierre Blanche»
 Allée des Lilas - BP 70008
 01155 S' VULBAS CEDEX - France
 Tél. +33 (0)4 27 46 54 00
 Fax +33 (0)4 74 46 09 14
 www.air-assurances.com

S.A.R.L de courtage d'assurances au Capital de 50 400€ - 422 480 145 RCS Bourg en Bresse - APE 6622 Z - N° TVA Intracommunautaire : FR35422480145
 Inscrit à l'ORIAS n° 07 000 679 - www.orias.fr
 Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr) Tel: +33 01 49 95 40 00.
 Réclamation : AIR COURTAGE ASSURANCES - Service Réclamations : BP 70008 - 01155 SAINT VULBAS CEDEX
 Médiation : Le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org. Plus d'informations www.mediation-assurance.org



AIR COURTAGE ASSURANCES

Nombre maximum d'Aéronefs en stationnement dans le(s) hangar(s) :
 Valeur approximative de l'aéronef le plus cher ? €
 Préciser quel type d'aéronef est stationné dans le hangar (Hélico, Avion, ULM, Planeur, Jet...) ?

Contiguïté avec un autre hangar / local : OUI NON
 Si OUI, préciser l'activité du bâtiment accolé :
 Si proximité aggravante (moins de 10m), nous le préciser :
La toiture du bâtiment est-elle commune avec un autre local : OUI NON
 Si OUI, la surface totale de l'ensemble de bâtiments dépasse-t-elle 20 000m² ?
Le risque se situe-t-il au rez-de-chaussée ? OUI NON
Le risque se situe-t-il dans une zone artisanale, commerciale, ou industrielle ? OUI NON
Centre de secours incendie le plus proche en KM :

PREVENTIONS

Installations électriques : OUI NON

- Si oui, l'installation est-elle vérifiée de façon annuelle ? OUI NON
- Par un professionnel ? OUI NON
- Avec obtention du certificat **Q18** ? OUI NON

Extincteurs : OUI NON

- Si oui, sont-ils vérifiés de façon annuelle ? OUI NON
- Par un professionnel ? OUI NON
- Avec obtention du certificat **Q4** ? OUI NON

ATTENTION : Les bâtiments doivent être équipés d'extincteurs mobiles (1 pour 200 m²).

Interdiction de fumer : OUI NON
Nettoyage des locaux : OUI NON

Chauffage des locaux : OUI NON

- Absence de chauffage ou chaudière ou générateur isolé ou électrique sans élément incandescent
- Chaudière ou générateur à gaz ou air chaud pulsé dans le local d'exploitation
- Chauffage par élément incandescent
- Foyer ouvert

Si présence d'une chaudière, cuve ou tout autre foyer, préciser l'endroit où il se trouve :

Présence d'un atelier professionnel : OUI NON
 Avec travail par point chaud : OUI NON

Présence de produits inflammables et/ou dangereux : OUI NON
 Si OUI, merci de préciser les quantités : litres
 Opérations d'application de peinture et vernis (en cabine conforme ou au pistolet) : oui non

PROTECTION

Moyens de fermeture des portes :
Nombre de points d'ancrage :
Moyens de protections des parties vitrées :
Système d'alarme : oui non
 Si oui, système de télésurveillance ou contrôleur-enregistreur ? oui non
Environnement du risque : Bâtiment isolé OU Distant de + 10 m avec un autre local
Situé sur : Aérodrome Terrain privé A côté de la résidence principale Autre :

AIR COURTAGE ASSURANCES

Hôtel d'entreprises «Pierre Blanche»
 Allée des Lilas - BP 70008
 01155 S' VULBAS CEDEX - France
 Tél. +33 (0)4 27 46 54 00
 Fax +33 (0)4 74 46 09 14
 www.air-assurances.com

S.A.R.L de courtage d'assurances au Capital de 50 400€ - 422 480 145 RCS Bourg en Bresse - APE 6622 Z - N° TVA Intracommunautaire : FR35422480145
 Inscrit à l'ORIAS n° 07 000 679 - www.orias.fr
 Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr) Tel: +33 01 49 95 40 00.
 Réclamation : AIR COURTAGE ASSURANCES - Service Réclamations : BP 70008 - 01155 SAINT VULBAS CEDEX
 Médiation : Le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org. Plus d'informations www.mediation-assurance.org



AIR COURTAGE ASSURANCES

ANTECEDENTS

- **Sinistres sur les 36 derniers mois** : NON OUI
Si OUI, merci de préciser : circonstances, date et coût :

- **Le précédent contrat a-t-il été résilié par l'assureur** : NON OUI
Si OUI, merci de préciser les raisons :

- **Informations supplémentaires** :
.....
.....
.....

GARANTIES SOUHAITEES

Garanties de base :
Incendie, Explosions, Tempête, grêle, neige, catastrophes naturelle, Evénements climatiques, Détériorations immobilières suite à vol ou vandalisme

Garanties optionnelles :

- Responsabilité Civile Propriétaire d'immeuble non oui
- Assurance pour le compte du propriétaire non oui
- Responsabilité Civile Exploitation non oui
- Dégâts des eaux non oui montant :
- Vol / Vandalisme non oui montant :
- Vol sur contenu (y compris aéronefs) non oui montant :
- Garantie des biens professionnels (hors aéronefs) sur les salons non oui : 5 000 € ou 10 000 €
- Bris des glaces (hors aéronefs) non oui montant :
- Bris et Dommages électriques des matériels informatiques et d'exploitation (hors aéronefs) non oui montant :
- Perte d'exploitation non oui montant :

Chiffre d'affaires : Marge brute :

Je déclare que les renseignements communiqués ci-dessus sont exacts à ma connaissance ; dans le cas contraire, je m'expose aux sanctions prévues par les articles L113-8 (nullité) L113-9 (réduction de l'indemnité) du Code des assurances. Ces renseignements serviront de base à l'établissement de la proposition d'assurance.
JOINDRE OBLIGATOIREMENT : PHOTOS + PLAN DU HANGAR + COPIE DU BAIL + CONVENTION DE PARKING.

Nom et prénom : _____

Signature : _____ Fait le : _____

Questionnaire à compléter et à retourner à :
AIR COURTAGE ASSURANCES – BP 70008 – 01155 ST VULBAS CEDEX
Tel 04 27 46 54 00 – Fax 04 74 46 09 14
info@air-assurances.com